



Canada Lands Company
Société immobilière du Canada

Plan pluriannuel en matière d'accessibilité



PARC
DOWNSVIEW
PARK



Canada Lands
Company
Société immobilière
du Canada



CENTRE
DES
SCIENCES
MONTREAL

VIEUX
PORT
MONTREAL

LA TOUR
CN
TOWER

Plan pluriannuel en matière d'accessibilité 2022- 2025



Table des matières

MESSAGE DU COMITÉ	2
INTRODUCTION	3
Engagement en matière d'accessibilité	3
Politiques et procédures en matière d'accessibilité.....	3
Conformité en matière d'accessibilité globale.....	4
Thèmes abordés dans le PPA	4
PRINCIPES GÉNÉRAUX	6
EMPLOI	9
ENVIRONNEMENT BÂTI OU CONCEPTION DES ESPACES PUBLICS.....	11
TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS	14
COMMUNICATIONS AUTRES QUE LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS.....	16
APPROVISIONNEMENT EN BIENS, EN SERVICES ET EN INSTALLATIONS.....	18
CONCEPTION ET PRESTATION DE PROGRAMMES ET DE SERVICES.....	19
CONCLUSION.....	20



MESSAGE DU COMITÉ

Message du Comité accessibilité Canada de la Société immobilière du Canada (le « Comité »)

La Société immobilière du Canada (la « Société ») s'engage à réaliser des améliorations en matière d'accessibilité et d'inclusion en supprimant les obstacles. La Société reconnaît que la création d'un environnement accessible et inclusif au Canada requiert un effort collectif. Les collectivités, les entreprises et les services doivent travailler ensemble pour rendre l'accessibilité une réalité.

Le Plan pluriannuel en matière d'accessibilité (le « PPA ») servira de feuille de route afin que la Société améliore ses résultats en matière d'accessibilité et d'inclusion, en harmonisant ses objectifs à ceux du gouvernement fédéral, énoncés dans la *Loi canadienne sur l'accessibilité* (la « Loi ») et dans les règlements connexes.

Le PPA a été examiné par les membres du Comité, y compris par les membres de toutes les divisions de la Société, et approuvé par la haute direction. Il constitue un outil qui aidera la Société à se conformer aux lois provinciales et fédérales et à respecter ses engagements et objectifs en matière d'accessibilité.

Teresa Law

Vice-présidente, Ressources humaines

Co-Présidente, Comité accessibilité Canada

INTRODUCTION

À propos de la Société

La Société est une société d'État fédérale autofinancée qui se spécialise en immobilier, en aménagement et en gestion d'attractions. Depuis plus de 25 ans, la Société a travaillé à l'aménagement de quelques-unes des collectivités les plus prisées au Canada, tout en faisant preuve d'innovation dans l'intendance de certaines des attractions touristiques les plus emblématiques du pays, comme la Tour CN et le Parc Downsview à Toronto, ainsi que le Centre des sciences de Montréal et le Vieux-Port de Montréal. La Société présente ses résultats au Parlement du Canada par l'entremise de la ministre des Services publics et de l'Approvisionnement.

Engagement en matière d'accessibilité

La Société s'engage à traiter toutes les personnes dans le souci constant de leur dignité et de leur indépendance. La Société croit en l'intégration, en l'égalité des chances, en l'accès et en la participation, et elle s'engage à garantir un environnement sécuritaire, digne et accueillant pour tous. Elle s'engage par ailleurs à répondre rapidement aux besoins des toutes les personnes handicapées, et ce, en s'assurant de respecter toutes les lois fédérales et provinciales applicables en matière d'accessibilité, ainsi qu'en repérant, en prévenant et en supprimant les obstacles. La Société s'est également engagée à fournir des conseils, des politiques, des outils, des ressources et des structures de gouvernance qui favorisent un milieu de travail inclusif et qui les aident à mettre en œuvre des biens, des services et des installations accessibles.

Politiques et procédures en matière d'accessibilité

Pour plus de renseignements sur les services de la Société en matière d'accessibilité ou pour accéder à des versions électroniques du PPA et la Politique en matière d'accessibilité, consultez le site <https://www.clc-sic.ca/francais/politiques>.



Conformité en matière d'accessibilité globale

La Société s'est engagée à respecter toutes les obligations et à respecter les délais pour les sociétés d'État établis dans la *Loi* et ses règlements. Pour consulter la *Loi*, veuillez vous rendre sur le site <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/a-0.6/>.

Communication du Plan

Le PPA est un plan pluriannuel en matière d'accessibilité 2022-2025, et il sera communiqué aux employés et à la collectivité dans son ensemble. Il est publié en format PDF sur le site Web de la Société <https://www.clc-sic.ca/francais/accessibilite> et peut aussi être transmis à quiconque en fait la demande auprès du service des ressources humaines de la Société. Tous les efforts seront faits pour fournir le document dans d'autres formats alternatifs, sur demande.

Consultations

Le PPA a été élaboré au moyen de divers processus de consultation, notamment auprès de la direction, des employés, des comités d'accessibilité, d'un consultant tiers et de membres de la communauté des personnes handicapées. Le consultant tiers a mené des discussions de groupe avec des employés et des membres de la communauté des personnes handicapées, a effectué un examen et a fourni un résumé des recommandations et des commentaires, qui ont été intégrés au PPA

Thèmes abordés dans l'article 5 de la *Loi*

- Emploi
- Environnement bâti ou conception des espaces publics
- Technologies de l'information et des communications
- Communications, autres que les technologies de l'information et des communications



- Acquisitions de biens, de services et d'installations
- Conception et prestation de programmes et de services



PRINCIPES GÉNÉRAUX

Sommaire

Le PPA vise à définir des plans d'action particuliers qui ont pour objet d'éliminer les obstacles dans chacune des divisions de la Société. Il s'agira de plans d'action globaux qui appuieront les plans opérationnels des divisions.

Le PPA sera mis à jour chaque année en fonction des progrès réalisés. Si cela est jugé nécessaire, nous y ajouterons des mesures supplémentaires au fur et à mesure de sa mise en œuvre. L'examen annuel du PPA aidera à garantir que la Société continue de travailler vers une plus grande accessibilité et inclusion, et d'atteindre ses objectifs d'accessibilité conformément aux délais établis. Ce processus d'examen permettra à la Société de produire un rapport annuel précis et informatif sur l'état de l'accessibilité, ainsi que des rapports de conformité au besoin. Tous les trois ans, le PPA sera revu et actualisé dans les règles, en consultation avec la Comité et les membres de la communauté des personnes handicapées.

La direction, les employés et les comités en matière d'accessibilité, avec l'aide de la communauté des personnes handicapées, ont défini les objectifs et les mesures qui suivent, dans le but d'éliminer et de prévenir les obstacles au sein de la Société au cours des prochaines années. Les personnes-ressources clés de la Société désignées comme responsables des mesures sont chargées de s'assurer que les exigences ainsi que les objectifs et les initiatives en matière d'accessibilité définis par la Société sont suivis conformément aux délais prévus par la législation et par la Société.

L'élaboration du PPA a permis à la Société de reconnaître que la conception et la prestation de programmes et de services, ainsi que l'acquisition de biens, de services et d'installations sont des domaines nécessitant un développement futur. La Société s'engage à créer des groupes de travail pour identifier les obstacles à l'accessibilité et à créer des plans d'action spécifiques pour éliminer et prévenir ces obstacles.



Coordonnées

Nous vous invitons toujours à nous faire part de vos commentaires sur l'accessibilité aux produits et aux services, et sur la façon dont les employés interagissent avec les autres. Les commentaires peuvent être fournis au service des ressources humaines de la Société par courriel, par téléphone, en personne, ou par voie du [formulaire prévu à cet effet](#). Si vous avez des questions, des commentaires ou des demandes d'accommodement ou si vous voulez obtenir une copie des politiques et procédures de la Société en matière d'accessibilité dans un autre format, veuillez communiquer avec :

Rose Crisostomo, LRHA

Gestionnaire, Ressources humaines

Siège sociale

One University, bureau 1700, Toronto, Ontario (siège social)

Tél. : [416 214-1255](tel:4162141255)

Courriel : rcrisostomo@clc.ca

Commentaires sur l'accessibilité

Les commentaires peuvent être positifs ou négatifs (il peut s'agir de plaintes), et concerner les biens, les services, les employés, les installations, les programmes, les accommodements ou d'autres aspects de la Société. Les commentaires peuvent provenir d'un employé de la Société, d'un consultant, d'un visiteur ou de tout membre du grand public. Un employé de la Société qui reçoit des commentaires sur l'accessibilité en discutera avec le service des ressources humaines pour déterminer la réponse à apporter. Toute personne fournissant un commentaire à la Société recevra une réponse immédiate du service des ressources humaines pour reconnaître que le commentaire a été reçu. Dans la mesure du possible, une réponse verbale sera donnée à la personne qui a émis un commentaire dans un délai de cinq (5) jours ouvrables. Une réponse écrite sera transmise à la personne dans les dix (10) jours ouvrables, et ce, dans un format compréhensible pour l'auteur.



Si une action est nécessaire, le service des ressources humaines collaborera pour définir les prochaines étapes. Le service des ressources humaines s'efforcera de résoudre la situation dans les meilleurs délais. Si la tentative de résolution échoue, le cas sera soumis au Président-Directeur général. La personne qui a émis les commentaires sera informée des mesures prises.

Formation

La Société s'engage à ce que ses employés reçoivent une formation sur les lois fédérales et provinciales applicables en matière d'accessibilité et de droits de la personne en mettant l'accent sur la formation des employés sur la sensibilisation générale, les mesures d'adaptation en matière d'emploi, les formats alternatifs et les normes WCAG 2.0 niveau AA.

Une formation sur les politiques et procédures d'accessibilité de la Société sera dispensée aux nouveaux employés en temps opportun. Une formation de remise à niveau sera dispensée aux employés lorsque des modifications seront apportées aux lois applicables ou aux politiques et procédures de la Société. La Société veillera également à ce que les fournisseurs ou prestataires de services travaillant pour le compte de la Société ou participant à l'élaboration ou à l'approbation des politiques de la Société reçoivent une formation sur l'accessibilité.

EMPLOI

La Société s'engage à offrir des possibilités d'emploi équitables et accessibles à toutes les étapes du cycle d'emploi. Elle s'engage notamment à la mise en place de processus de recrutement et de sélection accessibles, à la création de plans d'intervention d'urgence individuels en milieu de travail, ainsi qu'à la fourniture de plans écrits et officiels en matière d'accommodements et de retour au travail. Tous les processus impliquent la consultation de l'employé ou de l'employé potentiel, sur demande. La Société s'engage également à informer l'ensemble du personnel des politiques et procédures qui soutiennent l'accessibilité au milieu de travail.

Initiatives :

1. Attirer et retenir un personnel talentueux, notamment en augmentant l'emploi et d'autres opportunités pour les populations sous-représentées, en affichant des offres d'emploi sur divers sites Web, qui ciblent les opportunités d'emploi pour les personnes handicapées.

Ressources humaines – Décembre 2022

2. Examiner les processus pour s'assurer que les demandes d'accessibilité et d'accommodement des employés sont identifiées, au besoin, tout au long de l'année et lors des évaluations de rendement annuelles.

Ressources humaines – Mars 2023

3. Créer des opportunités de partenariat avec des organisations tierces dans la communauté qui soutiennent l'emploi des personnes handicapées.

Ressources humaines – Mars 2023



4. S'assurer que tous les employés suivent une formation sur l'accessibilité, y compris des renseignements sur les principes généraux, la législation pertinente et les politiques et les procédures de la Société en matière d'accessibilité

Ressources humaines – Décembre 2023

5. Déterminer ce qui fait obstacle à l'accessibilité dans la Société, au moyen de sondages sur l'engagement, de réunions et de groupes de réflexion, avec l'aide du Comité et les autres comités sur l'Équité, Diversité et l'Inclusion.

Ressources humaines – Décembre 2023

6. Offrir des possibilités de stage en collaboration avec des tiers œuvrant dans la collectivité, dont des établissements d'enseignement et organismes qui favorisent l'emploi des personnes handicapées.

Ressources humaines – Décembre 2024

7. Disposer d'un personnel représentatif du milieu dans lequel la Société exerce ses activités ou offre des biens et services, grâce à des partenariats noués dans le cadre de programmes de sensibilisation ou avec des organismes comme le Centre canadien pour la diversité et l'inclusion et l'Ontario Disability Employment Network .

Ressources humaines – Décembre 2025



ENVIRONNEMENT BÂTI OU CONCEPTION DES ESPACES PUBLICS

La Société s'engage à s'assurer, dans la mesure du possible, que les environnements bâtis et les espaces publics nouvellement construits ou réaménagés sont conçus de manière à prendre en compte la prévention ou l'élimination des obstacles pour tous les usagers. Les changements imprévus à apporter aux espaces publics existants visant à satisfaire à la norme se feront à la discrétion de la Société (y compris les réparations d'urgence ou les changements imposés imprévus ou non planifiés).

Initiatives :

1. Travailler avec des consultants-tiers en accessibilité afin d'élaborer des plans d'action particuliers, qui incorporent les principes de l'accessibilité aux nouveaux aménagements, et d'améliorer les passages piétonniers et les aires de stationnement actuels au Parc Downsview.

Parc Downsview Attractions – Octobre 2022

2. Définir des politiques et des lignes directrices puis envisager leur inclusion dans les nouveaux plans ou les nouvelles directives qui encadrent la conception des espaces publics ouverts, compte tenu des exigences municipales et des commentaires reçus lors des consultations. Ces politiques et ces lignes directrices devront promouvoir les normes d'accessibilité les plus acceptées.

Gestionnaires de projets immobiliers – Décembre 2023

3. Concevoir de nouveaux éléments de signalisation et d'orientation conformes aux normes de conception universelle reconnues ou à d'autres normes d'accessibilité similaires répandues.

Gestionnaires de projets immobiliers – Décembre 2023



4. Étudier et, si les conditions s’y prêtent, mettre en œuvre des processus de certification tiers pour les immeubles et les espaces publics dont la Société est propriétaire ou qu’elle gère, ainsi que pour ses programmes de signalisation et d’orientation.

Gestionnaires de projets immobiliers – Mars 2023

5. Évaluer au cas par cas l’accessibilité aux immeubles appartenant à la Société et, pour chacun d’eux, préparer un plan d’améliorations, y compris l’accessibilité pour tous les usagers, qui prenne en compte son évolution prévue à court et à long terme.

Gestionnaires de projets immobiliers – Mars 2024

6. Élaborer des plans d’action spécifiques au sujet de l’environnement et des immeubles du Vieux-Port de Montréal, afin de repérer et d’éliminer les obstacles à l’accessibilité pour tous les usages.

Vieux Port de Montréal, Construction – Mars 2024

7. Préparer, de concert avec la Ville de Toronto, des plans d’action spécifiques pour améliorer le débarcadère du boulevard Bremner et l’accessibilité PATH, y compris les bordures de trottoir, la signalisation, le pavage et les sièges.

Tour CN, Installations et ingénierie – Décembre 2026

8. Élaborer des plans d’action spécifiques concernant le réaménagement des terrains du Site 2A et les terrasses extérieures, y compris les sièges, les abris et la signalisation.

Tour CN, Installations et ingénierie – Décembre 2026



9. Dresser et tenir à jour une liste des mesures d'aménagement des infrastructures de la Tour CN visant à améliorer l'accessibilité et à éliminer les obstacles à l'intérieur de l'immeuble pour tous les usages

Tour CN, Installations et ingénierie – Décembre 2026



TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS (TIC)

La Société s'engage à rendre l'information et les communications accessibles à tous usagers. Cela comprend : tout équipement ou système utilisé pour l'acquisition, le stockage, la manipulation, la gestion, le déplacement, le contrôle, l'affichage, la commutation, l'échange, la transmission ou la réception automatiques de données ou d'information. Elle s'engage également à rendre accessibles toutes les questions liées à la conception, au développement, à l'installation et à la mise en œuvre de systèmes d'information et d'applications visant à répondre aux exigences opérationnelles.

Initiatives :

1. Mettre sur pied un groupe de travail, avec au minimum un représentant de la direction et une personne handicapée ou avec l'expérience vécue avec un handicap, qui fournira des recommandations à la haute direction de la Société quant aux obstacles identifiés à l'accessibilité liés aux technologies de l'information, y compris l'équipement ou les systèmes.

Technologies de l'information – Mars 2023

2. Créer un inventaire des systèmes d'entreprise accessibles au public et aux employés et s'engager avec le programme Accessibilité, adaptation et de technologie informatique adaptée (« AATIA ») de Services partagés Canada pour identifier un partenaire pour évaluer les systèmes de la Société en utilisant de la perspective des personnes handicapées.

Technologies de l'information – Mars 2023



3. Évaluer dans quelle mesure (analyse concordance-écart) les systèmes avec lesquels interagissent le public et les employés sont conformes aux normes d'accessibilité, notamment à celles prescrites par la législation.

Technologies de l'information – Décembre 2023

4. Élaborer des plans d'action pour corriger les lacunes de chacun des systèmes d'entreprise en service.

Technologies de l'information – Mars 2024

5. Déterminer en concert avec l'AATIA, les normes entourant les technologies adaptées et l'équipement connexe qui permettent de répondre aux exigences en matière d'accessibilité du personnel et former les techniciens aux technologies en question.

Technologies de l'information – Mars 2024

6. Déterminer et activer les fonctions prévues en matière d'accessibilité dans tous les appareils et les logiciels fournis aux employés par l'équipe Services partagés TI de la Société.

Technologies de l'information – Mars 2024

COMMUNICATIONS, AUTRES QUE LES TCI

La Société s'engage à rendre l'information et les communications accessibles à tous. Elle s'engage notamment à ce que l'information imprimée et en ligne soit accessible aux employés et au public, y compris l'information sur les situations d'urgence et la sécurité, ainsi que le contenu du site Web. La Société s'engage également à faire tout son possible pour fournir l'information qu'elle diffuse dans d'autres formats sur demande.

Initiatives :

1. Élaborer des lignes directrices d'entreprise en matière d'accessibilité pour les communications électroniques vers l'extérieur conformes à la norme WCAG 2.0 niveau AA ET assurer la formation des employés
Communications – Décembre 2022
2. Améliorer la signalisation et l'orientation dans le Vieux-Port de Montréal
Vieux-Port de Montréal, Construction et entretien – Décembre 2022
3. Améliorer la signalisation et l'orientation dans le Parc Downsview
Parc Downsview, Attractions – Décembre 2023
4. Déterminer, incorporer et, si possible, dépasser les normes d'accessibilité des messages imprimés ou électroniques destinés au public
Communications – Décembre 2023
5. Élaborer un plan d'action avec échéancier, afin que les employés aient accès aux messages imprimés et électroniques
Technologies de l'information – Décembre 2023



6. Installer un système de messagerie électronique complet dans la Tour CN
Tour CN, Communications – Décembre 2026

7. Élaborer des plans d'action spécifiques visant à former les employés de la Société aux communications à prévoir pour les personnes nécessitant des accommodements au titre de l'accessibilité
Tour CN, Communications – Décembre 2026

ACQUISITION DE BIENS, DE SERVICES ET D'INSTALLATIONS

La Société s'engage à assurer une prise en compte adéquate de l'accessibilité au moment de définir les exigences relatives aux biens, aux services et à l'approvisionnement. Pour s'assurer que les produits de la Société sont conformes aux normes ergonomiques, des instructions et de la documentation de soutien claires sont fournies.

Initiatives :

1. Mettre sur pied un groupe de travail, avec au minimum un représentant de la direction et une personne handicapée ou avec l'expérience vécue avec un handicap, qui fournira des recommandations à la haute direction quant à l'incorporation des exigences liées à l'accessibilité dans ses pratiques d'approvisionnement.

Affaires juridiques – Décembre 2023



CONCEPTION ET PRESTATION DE PROGRAMMES ET DE SERVICES

La Société s'engage à respecter les principes directeurs et les pratiques exemplaires en matière d'accessibilité pour tous les employés, les visiteurs et les clients. Elle s'engage, notamment, à améliorer l'accessibilité par l'entremise de programmes et de services, de plateformes accessibles, de mécanismes d'engagement et de formulaires de rétroaction.

Initiatives :

1. Mettre sur pied un groupe de travail, avec au minimum un représentant de la direction et une personne handicapée ou avec l'expérience vécue avec un handicap, afin de fournir à la haute direction des recommandations pour incorporer des normes de l'accessibilité dans son processus de prestation de service.

Ressources humaines – Décembre 2023

2. Rédiger un processus normalisé pour impliquer de manière proactive les membres de la communauté des personnes handicapées ou un consultant tiers en matière d'accessibilité lors de la conception et de la prestation d'engagements publics, afin d'identifier et de résoudre les obstacles à l'accessibilité.

Immobilier – Décembre 2023

3. Rédiger un guide conforme aux normes d'accessibilité à l'intention des clients qui ont des besoins particuliers

Vieux-Port de Montréal, Services à la clientèle – Mars 2024



CONCLUSION

La Société s'est engagée à repérer, à prévenir et à éliminer tout ce qui fait obstacle à l'accessibilité. Le Comité surveillera le progrès de la Société par rapport aux engagements du PPA et fournira des mises à jour de statut qui seront publiées chaque année sur le site Web de la Société. L'examen du PPA aura lieu en 2026 en consultation avec les comités d'accessibilité de la Société, les employés, et les membres de la communauté, y compris la communauté des personnes handicapées. Le PPA, faisant office d'outil de coordination entre les services, permettra de faire évoluer notre culture d'entreprise à l'égard des normes d'accessibilité. À titre d'employeur inclusif, de prestataire de services et de société d'État, la Société fera preuve d'excellence en matière du maintien à l'accessibilité.